

La balsamine de l'Himalaya

(*Impatiens glandulifera* Royle)

Morphologie générale

Plante annuelle de hauteur comprise entre 1 et 2,5 m, glabre, fleurissant de mi-juin à octobre (photo 1)

Caractères diagnostiques

- Fleur** Fleurs à corolle longue de 2,5 à 4 cm (photo 2), de couleur pourpre à blanche et présentant un éperon atrophié (photo 3).
- Feuille** Feuilles opposées ou verticillées par trois, pétiolées, lancéolées, à sommet aigu, finement dentées en scie (photo 4). Limbe de couleur vert sombre et généralement rougeâtre au niveau de la nervure principale (photo 5).
- Tige** Tige charnue, cannelée, translucide, creuse, rougeâtre et formant un bourrelet au dessus des nœuds (photo 6).
- Racine** Racines traçantes. Des racines adventives peuvent se développer au niveau des nœuds (photo 7).
- Fruit** Capsules allongées s'ouvrant par explosion à maturité (photo 2).
Nombre de graines par plants : jusqu'à 800.



Photo 1



Photo 2



Photo 3

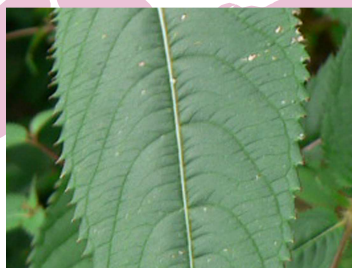


Photo 4



Photo 5



Photo 6



Photo 7



Photo 8

Conseils de gestion

A faire

- Gérer la plante en fleurs mais avant la formation des graines (fin juin / début juillet)
- Arracher l'entièreté de la plante ou faucher en dessous du premier nœud afin d'éviter toutes reprises au niveau des nœuds
- **Arracher** tous plants mal fauchés
- **Enlever la terre** des racines
- **Rassembler** les balsamines de l'Himalaya coupées ou arrachées en un amas en **milieu ouvert** et en **dehors des zones inondables**
- **Réaliser** une 2^{ème} gestion **3 semaines plus tard** et s'assurer du séchage complet des résidus de gestion issus de la première gestion
- Durant la 2^{ème} gestion, **couper** toutes nouvelles tiges florifères et **extraire** les tiges problématiques des **amas** ; **brûler** si nécessaire
- La 1^{ère} **année** de gestion, réaliser une **3^{ème} gestion** 3 semaines plus tard et s'assurer du séchage complet des résidus de gestion issus de la première et de la seconde gestions
- **Répéter** la gestion pendant **plusieurs années successives**
- Pour les sites prioritaires, voir guide

A ne pas faire

- Ne pas planter, semer ni distribuer
- Ne pas traiter chimiquement en bordure de cours d'eau ou en zone naturelle préservée
- Ne pas débroussailler au-dessus du premier nœud / Ne pas arracher qu'une partie de la plante
- Ne pas jeter les résidus de fauche dans la nature ou dans la rivière
- Ne pas stocker les résidus de fauche en milieu fermé sans surveillance / Ne pas transporter les résidus de gestion non correctement couverts
- Ne pas composter
- Ne pas déplacer les terres contaminées